

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du trente juin deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

| PRÉSENTS | REPRÉSENTÉS | ABSENTS | POUVOIRS |
|----------|-------------|---------|----------|
| 32       | 3           | 0       | 3        |

Objet :  
FO-2 - Acquisition de  
parcelles forestières  
à Monsieur et  
Madame TETARD

**PRÉSENTS** : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Caroline MATHON, Amaury VEILLE, Béatrice PERRIN, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, Güvenc YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

**REPRÉSENTÉS** : Anne BURGAUD MOREL (pouvoir à Amaury VEILLE), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN)

**ABSENTS** : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Omrane FELIGHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Marie-Laure LESCUYER, Rapporteur, expose au Conseil municipal, que Monsieur et Madame TETARD ont mis en vente plusieurs parcelles de bois, entourées de parcelles communales et situées à proximité d'un chemin, lieu-dit Pré Copet.

Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes d'une superficie totale de 11 844 m<sup>2</sup> :

- Parcelle C 46 : 3 120 m<sup>2</sup>
- Parcelle C 47 : 5 490 m<sup>2</sup>
- Parcelle C 50 : 2 980 m<sup>2</sup>
- Parcelle C 518 : 254 m<sup>2</sup>

Un accord a été conclu au prix de 7 000 euros, ce qui est cohérent au regard des essences présentes et de la localisation des parcelles.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Adaptation écologique et numérique,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Objet :

FO-2 - Acquisition de  
parcelles forestières  
à Monsieur et  
Madame TETARD

A l'unanimité,

- Décide de procéder à l'acquisition des parcelles visées ci-dessus, moyennant un prix de 7 000 euros,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette transaction et notamment, signer l'acte correspondant,
- Précise que l'ensemble des frais correspondants seront supportés par la Ville d'Oyonnax,
- Demande que ces parcelles cadastrées soit placées sous le régime forestier.

Fait à Oyonnax, le 30 juin 2026

Secrétaire de séance,



Omrane FELIGHA

Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **03 JUIL. 2026**
- par sa publication le **02 JUIL. 2026**

Le Maire

